

Accueil>Trouver un professionnel du droit>Médiateurs

En matière de justice civile, les procédures en cours et les procédures ouvertes avant la fin de la période de transition se poursuivront en vertu du droit de l'Union. Sur la base d'un accord mutuel avec le Royaume-Uni, le portail e-Justice conservera les informations relatives au Royaume-Uni jusqu'à la fin de 2024.

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Swipe to change

[anglais](#)

Médiateurs

Ecosse

La présente partie vous aide à trouver un médiateur en Écosse.

Il n'existe pas de traduction officielle de la version linguistique affichée.

Une traduction automatique de ce contenu est disponible ici. Veuillez noter qu'elle est fournie uniquement à des fins d'information contextuelle. Le propriétaire de cette page décline toute responsabilité quant à la qualité de ce texte résultant d'une traduction automatique.

-----français-----bulgareespagnolchèque danoisallemandestonien grec croateitalienlettonlituanienhongroismaltais
néerlandaispolonaisportugaisroumainslowaqueslovènefinnois suedois

Comment trouver un médiateur en Écosse

Le réseau écossais de médiation (*Scottish Mediation Network* - SMN) tient le [registre écossais de la médiation](#) (*Scottish Mediation Register* - SMR), un registre indépendant de médiateurs et de services de médiation qui répondent à des normes professionnelles minimales leur permettant d'exercer en Écosse. Ces normes sont fixées par un comité indépendant et imposent un niveau minimum de qualification, d'expérience et de formation professionnelle continue.

Sur le site web du SMN, la page [Find a Mediator \(Trouver un médiateur\)](#) permet d'accéder gratuitement aux coordonnées de personnes pratiquant diverses formes de médiation. Les informations qui y figurent sont mises à jour au moins une fois par an par les médiateurs et concernent leurs qualifications, la formation professionnelle continue et leurs domaines de spécialisation.

Le registre écossais de la médiation vise notamment à rassurer les citoyens quant à la qualité professionnelle des services que proposent les médiateurs qu'ils choisissent, en attestant qu'ils respectent les normes minimales. Les médiateurs qui figurent dans le SMR peuvent utiliser le titre de « *Scottish Mediation Registered Mediator* » (médiateur agréé) et associer le logo SMR à leur nom.

Le bureau du SMN administre également la ligne téléphonique d'assistance, qui offre conseils et informations aux personnes engagées dans une médiation et renseigne sur les modalités d'accès à la médiation. Par l'intermédiaire de cette ligne d'assistance, le SMN peut également organiser des médiations confiées à des praticiens inscrits dans le SMR ou orienter les personnes vers un service de médiation compétent.

Par ailleurs, le SMN soutient et encourage la médiation pour le règlement des réclamations contre le Service de santé national (*National Health Service* – NHS) en Écosse. Le gouvernement écossais finance ces activités. Le site web du SMN fournit de plus amples informations sur la médiation et les modalités d'accès à celle-ci.

Le gouvernement écossais a en outre publié une brochure intitulée « *Resolving Disputes without Going to Court* » – qui donne des conseils sur la médiation et d'autres modes de règlement extrajudiciaire des litiges. Cette brochure peut être téléchargée sur le site web du [gouvernement écossais](#).

L'accès à la base de données sur les médiateurs est-il gratuit?

Oui, l'accès à la base de données concernant les médiateurs est gratuit.

Pour trouver un médiateur, vous pouvez:

accéder au site web en cliquant sur le lien [Registre écossais de la médiation](#) ou taper l'URL <http://www.scottishmediation.org.uk/find-a-mediator> dans votre navigateur, et suivre les instructions pour trouver le médiateur le mieux adapté à votre cas;

contacter le Réseau écossais de médiation via son site web, ou en écrivant à l'adresse 18 York Place, Édimbourg EH1 3EP, Royaume-Uni, ou en téléphonant au +44 (0) 131 556 1221.

Liens connexes

[Réseau écossais de médiation](#), [Registre écossais de la médiation](#), [Publications du gouvernement écossais](#)

Dernière mise à jour: 05/09/2018

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.